



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

SECTION DE LA MOSELLE

Compte-rendu du CTL du 04/04/2017

LA BOUGEOTTE CONTINUE EN MOSELLE et LA REDUCTION AUSSI!

Après une 1ère convocation boycottée par tous les syndicats en date du 23/03/2017 (voir les motifs dans la déclaration liminaire déjà diffusée), ce CTL a abordé les points suivants :

1/Présentation du nouveau règlement des CTL de la DDFIP 57 .

S'agissant du dialogue social, le Directeur Général a décidé de mener une attaque sans précédent en direction des représentants des personnels en modifiant les règles de fonctionnement des instances paritaires et institutionnelles en cours de mandat.

Pourtant, ces règles avaient été négociées et actées lors de la fusion.

Par note DG du 3 février 2017, il est en effet décidé unilatéralement qu'à compter de l'approbation du nouveau règlement intérieur en séance, les suppléants sont désormais informés de la tenue d'un CTL et non plus convoqués comme auparavant.

Ils ne seront plus remboursés de leur frais de déplacement s'ils désirent participer au CTL.
Ce nouveau règlement intérieur n'a pas été validé en Comité Technique National .

Sur le plan local, cette modification décidée en cours de mandat, restreint grandement l'exercice de la représentation des personnels en privilégiant les collègues de METZ au détriment de tous les autres. **Les représentants FO-DGFIP** ont rappelé que la composition de la liste **FO-DGFIP** au CTL avait été élaborée en tenant compte de la géographie du département et du métier exercé par les uns et les autres afin que les élus soient les véritables représentants de tous les agents.

Cette mesure ne privilégie donc pas la parfaite connaissance des informations et décisions prises en CTL et le suivi efficace des débats par l'ensemble des représentants du personnel sur la durée du mandat.

FO-DGFIP a dénoncé ce passage en force du Directeur Général pour qui l'unique but de cette mesure est clairement l'économie sur les frais de déplacement. et s'oppose à ces nouvelles règles qui ne manqueront pas d'occasionner des dysfonctionnements dans le déroulement des travaux de nos différentes instances au détriment des droits et garanties des personnels.

Pour ces motifs, FO-DGFIP a demandé au Directeur de surseoir à l'application de ce nouveau règlement intérieur sachant l'attachement au dialogue social affirmé lors de sa prise de fonctions en Moselle en juillet 2016.

La réponse du Directeur : « je n'ai pas de marge de manœuvre »

Aucune modification n'a pu être en conséquence apportée au projet .

FO avec l'ensemble des syndicats a voté contre ce nouveau règlement intérieur.

2/FUSION DES RAN (Résidences Administratives Nationales) pour 2018

Là aussi on REDUIT : on passe de 8 RAN à 6 RAN en Moselle !

→ **Suppression de la RAN de Château-Salins par rattachement de ses résidences aux RAN de Metz, Sarrebourg et Saint-Avold**

Peu attractive, cette RAN est à faible volume d'emplois, dixit la direction !

La nouvelle cartographie :

- Château-Salins (SIP-SIE et trésorerie) => rattachement à la RAN de Metz
- Trésorerie d'Albestroff => rattachement à la RAN de Sarrebourg
- Trésorerie de Dieuze Sud-Saulnois => rattachement à la RAN de Sarrebourg
- Trésorerie de Grostenquin => rattachement à la RAN de St Avold

→ **Fusion des RAN de FORBACH et SAINT-AVOLD**

La raison avancée par la Direction : un faible volume d'emplois B et C (47) dans cette RAN.

Pour FO, ce projet préfigure, une fois encore, un net recul dans les droits des agents, notamment en ce qui concerne les mutations dans le seul but de donner encore plus de souplesse aux directions locales en matière de gestion du personnel.

F.O.-DGFIP s'oppose à ce projet qui résulte comme les restructurations des suppressions d'emplois.

FO-DGFIP exige l'arrêt des suppressions de postes et l'arrêt des réformes, des fermetures de sites et des restructurations qui conduisent à des mobilités forcées pour les agents.

Pour ces motifs FO a voté contre ces suppressions-fusions.

3/FORMATION PROFESSIONNELLE

La Direction s'est félicitée du bilan 2016 avec une hausse du nombre de bénéficiaires et une e-formation omniprésente.

Pour FO l'accumulation des réformes conduit en effet à un parcours de formations obligatoires pour s'adapter aux évolutions « métiers »

FO a fait remarquer son attachement à formation professionnelle tant initiale qu'en cours de carrière et a remercié l'investissement de tous les acteurs de la formation,

FO a réaffirmé son opposition à la e-formation et rappelé son attachement à la formation présentielle.

FO a dénoncé les décisions de la DG du 16/01/2017 concernant les participations aux concours à savoir :

- Organisation simultanée des concours externe et interne
- limitation à 5 des possibilités de se présenter à chaque concours

Le Directeur a confirmé ces mesures dont l'objectif est de laisser les concours externes aux vrais externes à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres administrations.

Nul n'est dupe qu'il s'agit en réalité d'une nouvelle mesure d'économies .

4/BUDGET 2016 et 2017

Le maître-mot ici aussi : ECONOMIES

Pour la Direction ce défi quotidien de ce budget très contraint c'est :

→ L'affranchissement :

CLIC-ESI, pour l'affranchissement (J+4) et PES ASAP pour les collectivités, moins d'envois en AR , 1 jour en moins d'envoi des sacs courrier,

→ Les frais de déplacement.

moins 10 % avec visioconférences, véhicules de service et travail à distance

→ Les loyers

moins de trésoreries = moins de locatif CQFD ! Idem pour les fluides et les transports de fonds.

5/ REORGANISATION IMMOBILIERE SUR METZ

Seule vraie nouvelle :les VRAIS PLANS seront communiqués le 01/06/2017 lors du CHSCT !

Pour le volet RH (affectations-mutations),rien n'est figé et aucune information sur ce sujet n'a été faite aux chefs de services.

Des CAPL spécifiques se tiendront en fin d'année 2017.

FO a demandé des crédits vacataires supplémentaires pour l'archivage dans les SIE de METZ avant la fusion en 1 seul SIE /Metz..

La Direction dispose encore d'une petite réserve pour Metz et va demander un abondement à la Centrale.On attend !

6/RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE

Dispositif crée en 2010 qui vise à renforcer la cohésion sociale par l'embauche de jeunes de 16 à 25 ans.

Pour la DGFIP 550 jeunes seront recrutés en 2017.

Pour la Moselle, recrutement de 6 jeunes affectés au service accueil à compter du 06/04/2017 sur les sites suivants :

SIP METZ-Nord – SIP METZ-Est - SIP SARREGUEMINES - SIP FORBACH - SIP/SIE HAYANGE-
SIP/SIE ST AVOLD.

Contrat d'une durée de 8 mois, semaine de 24 h, payés 580€ par mois, **c'est pour FO ,sous couvert d'un plus pour ces jeunes, une précarisation de l'emploi dans la Fonction Publique**, le CDD du privé appliqué à la Fonction publique en lieu et place de recrutements statutaires.

7/ QUESTIONS DIVERSES

◆ Création d'un Centre de Services RH (CSRH) de la DGFIP à Metz à partir de janvier 2019.

Il sera rattaché à la DDFIP Moselle et comptera une cinquantaine d'agents.

Il sera installé dans les locaux de l'ancienne Gare actuellement en cours de rénovation site qui abritera également le service statistique de l'INSEE.

Les affectations se feront au 01/09/2018.

◆ Autres restructurations-fusions-suppressions

- Déménagement de la Trésorerie Hayange dans les locaux du SIP/SIE HAYANGE fin 2017.
- Le transfert du recouvrement des trésoreries mixtes vers les SIP se fera en 2 vagues 2018 et 2019.
- 2 expérimentations de caisses sans numéraire vont être lancées en Moselle avec en amont la préparation des ordonnateurs.

Sur le reste des réformes **consigne de la DG : silence radio** jusqu'aux résultats des élections présidentielles et législatives, soit le 19 juin 2017.

◆ EDR (Equipe Départementale de Renfort et SAR (Service d'Appui au Réseau):

La Direction envisage la mise en place du travail à distance pour les agents EDR (Equipe Départementale de Renfort)

Une réunion de tous les agents EDR a eu lieu le 24/03/2017.

Un chargé de mission DG va recenser les pratiques de l'inter-région (initiative de la Meuse de mise en place de ce dispositif pour l'EDR)

S'agissant du SAR, rien n'est arrêté, des études et analyses sont en cours avec l'articulation EDR. La solution adoptée devra être souple et évolutive ;

Sur les modalités pratiques rien de plus à ce stade tant sur le sujet de l'EDR, que du SAR.

La seule certitude est la confirmation de la fermeture de la Recette des Finances de Sarreguemines le 01/01/2019.

La suite de ce dossier est prévue au prochain CTL du 19/05/2017.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

ECHELON

N° AGORA

AFFECTATION

Déclare adhérer à FO-DGFIP

Date

Signature